

L'an deux mille dix-neuf le 4 juin à 20 heures, le CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Claude NOMPEIX - Maire

Date de convocation : 28 mai 2019

PRESENTS : C. NOMPEIX, F. COUTUREAU, P. DARJO, C. AUDY L. FRAINEAU, S. COUSINEY, ~~S. MIO~~, R. PREVOT, C. FERIGNAC, A. GREIL, J-L VACHER, F. DARAN, ~~M.H BOUSQUET, MC ROUBINEAU~~

ABSENTS: MC ROUBINEAU, MH BOUQUET, S MIO

SECRÉTAIRE : F. COUTUREAU



ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 14 mai 2019

I - DELIBERATION : Demande F.D.A.E.C 2019 (Fonds Départemental d'Aide à l'Equipeement des Communes)

II - DELIBERATION : Participation communale aux activités culturelles et sportives pour un enfant

III - INFORMATIONS/QUESTIONS DIVERSES :

- Répartition classes rentrée scolaire 2019/2020 : Bilan de la réunion du 27 mai Avec l'Inspecteur d'Académie
- Marché voirie 2019 : Point sur la procédure
- Marché Eglise : Point sur la procédure
- Associations : Remise de récompenses aux enfants de la commune
-



Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire tient à exprimer au nom de l'ensemble du Conseil municipal tout son soutien et sa sympathie à Claudette Férygnac, Conseillère municipale, dont l'époux Edmond est décédé le 21 mai à l'âge de 73 ans. Il a évoqué son implication dans les associations de football et de chasse, homme serviable et aimé, en témoigne la forte présence à ses obsèques de personnes de la commune et des communes environnantes.

Monsieur le Maire rend ensuite hommage à Monsieur André Lurton, notre Maire honoraire, décédé le 16 mai à l'âge de 94 ans, élu conseiller municipal en 1947 à l'âge de 23 ans, il devint Maire de Grézillac en 1963 et occupa cette fonction 45 ans, années pendant lesquelles il fit amener l'eau dans la commune avant que soit créé le Syndicat des Eaux, il installa le pôle viticole au service de toute la région, la restauration de l'église, la création de 11 logements sociaux autour de l'église sous l'égide des ABF, un complexe sportif, mettant ainsi la commune de Grézillac en avance sur les autres communes de même importance.

Afin de ne pas oublier l'action de Monsieur le Maire André Lurton au service de Grézillac pendant tant d'années, il est décidé qu'en sa mémoire la place de l'église porterait son nom.

La fixation de la date et la modalité de la manifestation pour l'application de cette décision sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire soumet le compte rendu à l'approbation du Conseil Municipal. Sans aucune remarque, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 mai 2019 est approuvé à l'unanimité.

I - DELIBERATION : Demande F.D.A.E.C 2019 (Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes)
19-06-04-01

Monsieur le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) votées par le Conseil Départemental lors du vote de son budget primitif 2019.

La réunion de répartition du 28 mai 2019, présidée M. Jacques Breillat, Conseiller Départemental, a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de : **9 500,00 €**.

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal décide de réaliser en 2019 les opérations suivantes :

- Acquisition d'illuminations de Noël
€ HT : 1 666,67 €
- Installation de prises pour guirlandes sur poteaux d'éclairage public
€ HT : 954,85 €
- Aménagements massifs d'espaces verts dans le bourg de Grézillac
€ HT : 3 995,85 €
- Réalisation d'une raquette de retournement au lieu-dit Tournepieque
€ HT : 1 781,00 €
- Acquisition et installation de mobilier urbain
€ HT : 1 248,00 €
- Acquisition et installation d'un abri bus au lieu -dit Le Moine
€ HT : 1 456,00 €
- Acquisition et installation d'un abri de touche au stade de Grézillac
€ HT : 670,00 €
- Acquisition d'une mini pelleuse pour le service technique
€ HT : 13 800,00 €

D'assurer le financement complémentaire de la façon suivante : par autofinancement pour un montant de 16 072,37 € HT.

APRES EN AVOIR DELIBERE :
LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE D'APPROUVER LA DELIBERATION A L'UNANIMITE

II - DELIBERATION : Participation communale aux activités culturelles et sportives pour un enfant
19-06-04-02

Pour faire suite à la délibération n°17.10.03.02 concernant la participation communale aux activités culturelles et sportives, il est décidé de régler la subvention directement aux familles pour lesquelles l'association concernée refuse de signer une convention avec la collectivité.

La subvention sera versée à la famille suivante :

- Mme Salaverria pour l'enfant Léa pour l'activité d'équitation (Centre hippique Libournais)

Sous réserve de la présentation d'une attestation de paiement de cotisation pour l'année scolaire 2018/2019.

APRES EN AVOIR DELIBERE :
LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE D'APPROUVER LA DELIBERATION A L'UNANIMITE

III - INFORMATIONS/QUESTIONS DIVERSES :

- Rentrée scolaire 2019/2020 : Bilan de la réunion du 27 mai avec l'Inspecteur d'Académie :

2 enfants de moins de 3 ans ont été inscrits à la mairie mais ces inscriptions ont été refusées par le Directeur de l'école. L'inspecteur d'Académie rappelle qu'en la matière cette décision reste de la compétence du Maire. Néanmoins, compte tenu de la fermeture d'une classe à la rentrée prochaine et de la répartition des classes à venir, il risque d'y avoir 4 niveaux en TPS. Ainsi, François Coutureau, Adjoint au Maire et Président du SIRP annonce que pour la rentrée 2019/2020, seront uniquement acceptés les enfants à partir de 3 ans, mais que cette règle est non définitive et sera étudiée à chaque rentrée scolaire. Monsieur le Maire rappelle que l'inscription scolaire d'un enfant de moins de 3 ans a non seulement une fonction éducative mais aussi sociale, dans la mesure où elle peut permettre à un parent de reprendre une activité économique pour le foyer.

- Marché voirie 2019 : Point sur la procédure

Pour rappel : Lot 1 : VRD – Lot 2 : Produits bitumineux – Lot 3 : Signalisation

Le marché de voirie 2019 en 3 lots a été lancé le 25 avril, la date limite de réception des offres était fixée au 20 mai à 17 heures. A l'issue de la phase d'analyse des offres reçues le 29 mai, il a été décidé de déclarer les lots 1 et 2 infructueux pour offre irrégulière (lot 1 non conforme au cahier des charges) et offre inacceptable (lot 2 très au-dessus de l'estimation). Ces deux lots ont été relancés le 29 mai avec une date limite de réception des offres fixée au 18 juin à 12 heures. Le lot 3 a été attribué à l'entreprise Signaux Girod.

- Marché Eglise : Point sur la procédure

Le marché a été lancé le 17 mai, avec une date limite de réception des offres fixée au 12 juin à 12 heures. A ce jour, 13 dossiers de consultation des entreprises ont été téléchargés et une seule entreprise a effectué la visite obligatoire de l'église.

- Associations : Remise de récompenses aux enfants de la commune

Laurent Fraineau, Adjoint au Maire, indique qu'il n'a pas encore reçu toutes les réponses des associations lui indiquant quels enfants de Grézillac pourraient recevoir une récompense du Conseil municipal en raison de leur distinction dans la pratique de leur discipline culturelle ou sportive. Des discussions sont engagées pour déterminer si la récompense doit être individuelle, ou collective. Il est néanmoins décidé que la remise des coupes ou des médailles ferait l'objet d'une cérémonie en septembre juste après la rentrée scolaire, en présence des représentants et des membres des associations.

- Sécurisation du carrefour de la D11 avec la D936 et la route du « Malartic » située au « Moine »:

Monsieur le Maire indique que le dossier des travaux de sécurisation du carrefour situé au « Moine » est à l'étude à la Direction des Infrastructures Routières du Libournais et qu'une réunion avec les adjoints et le représentant de ce service va être organisée afin d'étudier les différentes possibilités d'aménagement pour sécuriser la circulation à ce carrefour et dans ce village.

- Laurent Fraineau, Adjoint au Maire, demande à Monsieur le Maire de notifier l'interdiction de stationner au conducteur du camion 38 tonnes qui se gare épisodiquement sur la place devant le presbytère, perturbant l'accès à la salle de dance, détériorant le revêtement de cette place, et créant une pollution visuelle que ne doit pas subir notre village.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire **Claude NOMPEIX** lève la séance à **21h45**.

SIGNATURES : C. NOMPEIX, F. COUTUREAU, P. DARJO, C. AUDY L. FRAINEAU, S. COUSINEY, R. PREVOT,
C FERIGNAC, A.GREIL, J-L VACHER, F.DARAN,